

Atos S.E.

Société Européenne

80, quai Voltaire
95870 Bezons

**Rapport des Commissaires aux comptes sur
les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Grant Thornton

*Membre français de Grant Thornton
International*
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Atos S.E.

Société Européenne

80, quai Voltaire
95870 Bezons

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Atos,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Atos S.E. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Note « Règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels et Note 3 « Immobilisations financières »

Point clé de l'audit	Réponse apportée
<p>Au 31 décembre 2017, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 6 281,7 millions d'euros, soit 75% du total de l'actif. Ils sont comptabilisés au coût d'acquisition.</p> <p>Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur d'usage déterminée sur la base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la quote-part de situation nette pour les sociétés holding ; - la valeur d'entreprise pour les entités opérationnelles déterminée à partir des prévisions de flux de trésorerie. <p>Nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'inventaire des titres de participation comme un point clé de l'audit, compte tenu du poids des titres de participation au bilan, de l'importance des jugements de la Direction notamment dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie.</p>	<p>Notre appréciation de l'évaluation de la valeur d'inventaire des titres de participation est fondée sur le processus mis en place par la Société pour déterminer les valeurs d'usage des titres de participation.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les évaluations reposant sur les quotes-parts de situation nette, vérifier la concordance des quotes-parts retenues par la Société avec les états financiers des différentes entités ; - pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels : <ul style="list-style-type: none"> • obtenir les prévisions de trésorerie des entités et les rapprocher des budgets triennaux par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) retenus par la Direction dans le cadre des tests de dépréciation des goodwill, réalisés au niveau du Groupe ;

-
- analyser la cohérence des hypothèses retenues avec l'historique de performance du Groupe, des UGT et des entités et conforter, notamment par entretiens avec la Direction, les perspectives futures de croissance.
-

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Société par les Assemblées Générales du 16 décembre 1993 pour Deloitte & Associés et du 31 octobre 1990 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2017, Deloitte & Associés était dans la 24^{ème} année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la 22^{ème} année sans interruption, dont pour les deux, 22 années depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons un rapport au Comité des comptes qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine, le 21 février 2018

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Pierre Agazzi

Grant Thornton

*Membre français de Grant Thornton
International*



Virginie Palethorpe

A.1.1. Comptes sociaux d'Atos SE

Au 31 décembre 2017, le capital du Groupe s'élevait à 105.4 millions d'euros, divisé en 105 445 349 actions de 1 euro de nominal entièrement libérées. Les actions du Groupe Atos sont cotées au marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0000051732. Elles ne font pas l'objet de cotation sur une autre place ; les actions de Worldline SA sont aussi cotées au marché Euronext Paris ; Atos SE et Worldline SA sont les seules sociétés cotées du Groupe.

A.1.1.1 Bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	Note 1	0	0
Immobilisations corporelles	Note 2	0	0
Titres de participation	Note 3	6 281 660	5 342 013
Autres immobilisations financières	Note 3	584 136	577 766
Total actif immobilisé		6 865 796	5 919 780
Avances et acomptes versés sur commandes		307	307
Clients et comptes rattachés	Note 4	35 791	59 908
Autres créances	Note 4	904 162	579 199
Trésorerie et équivalent de trésorerie	Note 5	600 774	578 830
Total actif circulant		1 541 035	1 218 244
Comptes de régularisation	Note 6	26 844	16 705
TOTAL DE L'ACTIF		8 433 675	7 154 729

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
PASSIF			
Capital social		105 445	104 909
Prime d'émission et de fusion		2 871 855	2 844 736
Réserve légale		10 491	10 352
Autres réserves et report à nouveau		816 257	954 499
Résultat de l'exercice		166 990	29 462
Capitaux propres	Note 7	3 971 037	3 943 957
Provisions pour risques et charges	Note 8	37 290	29 751
Dettes financières	Note 9	2 479 328	2 311 892
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 10	21 889	12 583
Autres dettes	Note 10	1 904 075	849 791
Total des dettes		4 405 291	3 174 266
Comptes de régularisation	Note 11	20 057	6 755
TOTAL DU PASSIF		8 433 675	7 154 729

A.1.1.2 Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Chiffre d'affaires	Note 12	144 418	169 631
Autres produits d'exploitation		8	3
Produits d'exploitation		144 426	169 634
Achats consommés		-21 441	-19 296
Impôts et taxes		-2 171	-2 635
Rémunérations et charges sociales		-4 153	-3 829
Dotations aux provisions		-28	-257
Autres charges	Note 13	-18 118	-17 392
Charges d'exploitation		-45 910	-43 410
Résultat d'exploitation		98 516	126 224
Résultat financier	Note 14	25 555	-132 778
Résultat courant		124 071	-6 554
Résultat exceptionnel	Note 15	29 422	29 793
Participation des salariés			
Impôt sur le résultat	Note 16	13 498	6 223
RESULTAT NET		166 990	29 462

A.1.2 Annexes aux comptes d'Atos SE

Activité d'Atos SE

Atos SE a pour principales activités :

- la gestion de la marque Atos ;
- la détention des participations du Groupe ;
- la centralisation des activités de financement.

Le chiffre d'affaires est constitué des redevances de marque reçues des filiales du Groupe.

La société Atos SE est la holding du Groupe Atos, dont elle est la Société Mère, et à ce titre établit des comptes consolidés.

Evénements majeurs de l'exercice

Aucun événement majeur n'est intervenu durant l'année.

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice 2017 ont été arrêtés dans le respect des principes comptables généraux arrêtés en France (règlement 2014-03 de l'ANC et règlements ultérieurs en vigueur) et notamment des éléments suivants :

- prudence ;
- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Les comptes annuels sont établis et présentés en milliers d'euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de logiciels et de malis de fusion.

Les logiciels sont comptabilisés au coût d'acquisition et amortis linéairement sur les durées d'utilisation prévues.

Ils sont totalement amortis au 31/12/2017.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles (bâtiments/agencements) sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisitions excluant toutes charges financières.

L'amortissement est calculé linéairement sur les durées d'utilisation suivantes :

- constructions : 20 ans ;
- agencements et installations : 5 à 10 ans.

Il n'y a plus d'immobilisations corporelles au 31/12/2017.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de titres de participation et d'autres immobilisations financières telles qu'actions propres, prêts et dépôts.

Les titres de participations sont comptabilisés au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur d'usage déterminée sur la base de :

- la valeur d'entreprise pour les entités opérationnelles ;
- la quote-part de situation nette pour les sociétés holding.

Les prêts sont essentiellement des opérations intra-Groupes.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une dépréciation.

Les créances et comptes rattachés en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de leur actualisation à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les actions propres sont comptabilisées à leur valeur d'inventaire dans le cadre du contrat de liquidité ou acquises dans le cadre de plans d'attribution d'actions gratuites ou d'options d'achats d'actions.

Pour les actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité, une dépréciation est constituée quand la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur moyenne pondérée des cours de bourse du mois de décembre.

Comptes de régularisation

Les charges à répartir comprennent exclusivement des frais d'émission d'emprunt étalés linéairement sur la durée de vie de l'emprunt.

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation correspondante.

Lorsqu'un titre de participation est totalement déprécié et que sa valeur d'inventaire est supérieure à sa valeur d'usage, une provision pour risque peut être constatée.

Charges et produits exceptionnels

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise soit parce qu'ils sont inhabituels dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils ne surviennent que rarement.

Note 1 Immobilisations incorporelles

Tableau de variation des immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	31 décembre 2017
Immobilisations incorporelles brutes	113 918			113 918
Amortissement des immobilisations incorporelles	-9 960			-9 960
Dépréciation des immobilisations incorporelles	-103 958			-103 958
Total des amortissements et dépréciations	-113 918			-113 918
Valeur nette des immobilisations incorporelles	0			0

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées d'un mali de fusion résultant de l'apport d'Atos Investissement 6 à Atos SE en 2004.

Ce mali technique a été affecté aux différents actifs apportés pour permettre un suivi dans le temps de sa valeur et est ventilé par pays comme suit :

- France : 40,8 millions d'euros ;
- Espagne : 63,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2017, ces malis sont intégralement dépréciés.

Les autres malis de fusion comptabilisés antérieurement à 2004 pour une valeur brute de 9,7 millions d'euros sont dépréciés linéairement.

Note 2 Immobilisations corporelles

Variation des immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	31 décembre 2017
Immobilisations corporelles brutes	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	-
Valeur nette des immobilisations corporelles	-	-	-	-

Note 3 Immobilisations financières

Variation des immobilisations financières brutes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	Acquisitions	Cessions	31 décembre 2017
Titres de participation Groupe	5 915 215	849 797	-67	6 764 945
Titres de participation hors Groupe	124	-	-	124
Autres titres immobilisés	85	-	-	85
Total titres de participation	5 915 424	849 797	-67	6 765 154
Prêts aux sociétés du Groupe et intérêts courus	330 234	-	-13 062	317 172
Autres	247 532	19 433	-	266 965
Total autres immobilisations financières	577 766	19 433	-13 062	584 137
TOTAL	6 493 190	869 230	-13 129	7 349 291

Acquisition de titres de participations et autres mouvements

Atos SE a souscrit aux augmentations de capital suivantes :

- Atos Infogérance pour 116,4 millions d'euros ;
- Atos Bilisim Turquie pour 11,3 millions d'euros ;
- Bull SA pour 703,2 millions d'euros ;
- Atos Management France pour 18,9 millions d'euros ;

Ventilation autres immobilisations financières par échéance

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2017	A moins de 1 an	A plus de 1 an
Prêts et intérêts courus	317 172	3 413	313 759
Autres	266 965	266 965	-
TOTAL	584 137	270 378	313 759

Le poste « Autres immobilisations financières » comprend le dépôt versé au titre du programme de titrisation de créances commerciales pour 266,9 millions d'euros ainsi qu'à des prêts accordés uniquement à des filiales du Groupe.

Au 31 décembre, les intérêts sur les prêts s'élèvent à 3,4 millions d'euros (2016 : 3,6 millions d'euros).

Variation des dépréciations sur immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	Dotations	Reprises	31 décembre 2017
Titres de participation Groupe	-573 202	-29 101	119 018	-483 285
Titres de participation hors Groupe	-124	-	-	-124
Autres titres immobilisés	-85	-	-	-85
TOTAL	-573 411	-29 101	119 018	-483 494
Dont financier				

Les dotations de la période ont porté principalement sur les dépréciations des titres de participation des entités du Groupe en France (y compris les holdings) pour 22,4 millions d'euros et d'une filiale en Turquie pour 1,5 millions d'euros.

Les reprises de la période correspondent à deux filiales françaises pour 119 millions d'euros.

Valeur nette des immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Titres de participation Groupe	6 764 945	-483 285	6 281 660
Titres de participation hors Groupe	124	-124	-
Autres titres immobilisés	85	-85	-
Titres de participation	6 765 154	-483 494	6 281 660
Prêts et intérêts courus	317 172	-	317 172
Autres	266 965	-	266 965
Autres immobilisations financières	584 137	-	584 137
TOTAL	7 349 291	-483 494	6 865 797

Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2017	% de titres au détenus	Bénéfice net au 31/12/2017 (*)	Capitaux propres au 31/12/2017 (*) (**)
France					
Worldline SA	87 849	87 849	70%	-24 392	600 695
Bull SA	1 313 841	1 313 841	100%	22 483	1 219 619
Atos Infogérance	339 501	169 046	100%	-17 261	59 561
Atos Intégration	160 313	160 313	95%	7 625	-49 332
Atos Consulting	16 539	1 001	68%	-1 664	4 202
Atos Participation 2	30 616	16 043	100%	-4	16 047
Atos International	103 725	0	100%	-7 148	-868
Atos Investissement 10	46 140	0	100%	664	-22 934
Atos Management France	44 820	12 019	100%	-4 927	7 311
Atos Investissement 12	62	32	100%	-3	35
Atos Meda	8 840	8 840	100%	1 840	-175
Atos Investissement 19	59	59	100%	-3	32
Atos Investissement 20	37	0	100%	-6	-4
Atos Investissement 21	37	4	100%	-3	7
Atos Worldgrid	32 328	32 328	100%	5 999	14 882
Royaume-Uni					
Canopy	30 245	312	11%	-	50
Italie					
Atos Origin Srl	57 183	173	100%	-	173
Benelux					
St Louis Ré	2 174	2 174	100%	0	2 175
Espagne					
Atos Spain SA	114 590	114 590	100%	25 897	80 621
Group Technic Informatic	751	409	33%	67	359
Allemagne					
Atos Information Technology GMBH	587 072	587 072	100%	-26 542	621 696
Pays-Bas					
Atos International BV	3 765 747	3 765 747	100%	-1 696	3 598 186
Turquie					
Atos Bilisim	22 475	9 808	81%	4 079	11 272
TOTAL	6 764 945	6 281 660			

(*) Audit statutaire en cours (**) hors résultat net 2017

Note 4 Clients, comptes rattachés et autres créances

Clients, comptes rattachés et autres créances

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2017	Dépréciation	Valeur nette au 31 décembre 2017	Valeur nette au 31 décembre 2016
Clients et clients douteux	35 108	-245	34 864	51 810
Factures à établir	928	-	928	8 098
Clients et comptes rattachés	36 036	-245	35 791	59 908
Etat, impôt société	65 329	-	65 329	38 077
TVA déductible	4 206	-	4 206	2 758
Comptes courants sociétés Groupe	823 113	-	823 113	518 200
Autres débiteurs	11 514	-	11 514	20 164
Autres créances	904 162		904 162	579 199
TOTAL	940 198	-245	939 954	639 107
<i>Dont exploitation</i>		-245		

Le poste client et clients douteux comprend des refacturations intra-Groupes en fin d'année 2017.

Ventilation des clients, comptes rattachés et autres créances par échéance

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2017	A moins de 1 an	A plus de 1 an
Clients et clients douteux	35 108	34 819	289
Factures à établir	928	928	-
Etat, impôt société	65 329	65 329	-
TVA déductible	4 206	4 206	-
Comptes courants sociétés Groupe	823 113	823 113	-
Autres débiteurs	11 514	11 514	-
TOTAL	940 198	939 909	289

Produits à recevoir

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Montant des produits à recevoir inclus dans les créances :		
Autres créances	953	15 692
TOTAL	953	15 692

Note 5 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Trésorerie et valeurs mobilières de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au 31 décembre 2017	Dépréciation	Valeur nette au 31 décembre 2017	Valeur nette au 31 décembre 2016
Actions propres – contrat de liquidité	2	-	2	9 361
Actions propres	42 870	-2 523	40 346	12 925
Valeurs à l'encaissement	1 244	-	1 244	115 628
Disponibilités	559 182	-	559 182	440 916
TOTAL	603 298	-2 523	600 774	578 830

Mouvement sur les actions propres

La Société a procédé en 2017 aux transferts d'actions auto-détenues suivants :

- 7 357 actions aux bénéficiaires de plans d'incitation à long-terme (Long Term Incentive) ;
- 17 015 actions dans le cadre de l'acquisition d'actions de performance au titre du plan non qualifié Xerox ITO datant du 1^{er} juillet 2015 ;
- 295 465 actions dans le cadre de l'acquisition d'actions de performance attribuées au titre du plan en date du 24 juillet 2013.

Valeurs à l'encaissement

En fonction des conditions de marché et des prévisions de flux de trésorerie à court terme, Atos SE peut à tout moment investir dans des SICAV monétaires ou dans des comptes bancaires rémunérés ayant une maturité inférieure à trois mois.

Note 6 Comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Ecart de conversion actif	19 561	6 638
Charges constatées d'avance	152	143
Charges à répartir	7 132	9 924
TOTAL	26 844	16 705

Les charges à répartir correspondent uniquement à des charges à payer sur emprunts.

Note 7 Capitaux propres

Capital social

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Nombre de titres	105 445 349	104 908 679
Valeur nominale <i>(en euros)</i>	1	1
Capital social	105 445	104 909

Tableau de répartition du capital sur les trois derniers exercices

	Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	Actions	%	Actions	%	Actions	%
Siemens	12 483 153	11,8%	12 483 153	11,9%	12 483 153	12,1%
Blackrock Inc.	5 339 057 ³	5,1%	-	-	5 251 419 ¹	5,1%
Conseil d'Administration	546 630	0,5%	668 316	0,6%	652 134	0,6%
Salariés	1 182 158	1,1%	1 489 140	1,4%	2 257 667	2,2%
Auto-détention	332 478	0,3%	196 435 ²	0,2%	694 584	0,7%
Autres	85 561 873	81,1%	90 071 635	85,9%	82 180 285	79,4%
TOTAL	105 445 349	100,0%	104 908 679	100,0%	103 519 242	100,0%

1 Sur la base de la déclaration de franchissement de seuil faite le 13 octobre 2015

2 Incluant 12 120 titres en cours de livraison effective au 2 janvier 2017

3 Sur la base de la déclaration de franchissement de seuil faite le 15 décembre 2017

Siemens AG détient une participation de 11,8% du capital qu'il s'est engagé à conserver jusqu'au 30 septembre 2020. Aucun autre actionnaire de référence n'a annoncé sa volonté de maintenir une participation stratégique dans le capital émis par le Groupe.

Au cours de l'année 2017, le Groupe a été informé des franchissements de seuils suivants :

- La société BlackRock Inc. a annoncé le 14 décembre 2017 avoir franchi à la hausse le seuil de 5% du capital et des droits de vote à la suite d'acquisitions d'actions hors et sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions détenues à titre de collatéral (soit 5 339 057 actions Atos SE). Au 14 décembre 2017, BlackRock Inc. déclarait détenir 5,07% du capital et des droits de vote de la Société.
- La Société n'a pas été informée d'autres franchissements de seuil en accord avec l'article L233-7 du Code de Commerce.

La 11^e résolution de l'Assemblée Générale du 24 mai 2017 a renouvelé l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions. Ces rachats ne pouvaient porter sur plus de 10% du capital social. Au 31 décembre 2017, le nombre d'actions propres détenues s'élevait à 332 478 actions.

Les actions de la Société détenues par les employés le sont au travers des Fonds Communs de Placement et Plans d'Épargne Entreprise. Les actions de la Société détenues par les employés et les membres du Conseil d'Administration sont exclues du flottant.

Au 31 décembre 2017	Actions	% du capital	% des droits de vote
Siemens	12 483 153	11,8%	11,9%
Conseil d'Administration	546 630	0,5%	0,5%
Salariés	1 182 158	1,1%	1,1%
Auto-détention	332 478	0,3%	-
Flottant	90 900 930	86,2%	86,5%
TOTAL	105 445 349	100,0%	100,0%

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Valeur au 31 décembre 2016	Levée d'option	Dividendes	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Résultat 2017	Valeur au 31 décembre 2017
Capital social	104 909				537		105 446
Prime d'émission et de fusion	2 844 736				27 119		2 871 855
Réserve légale	10 352			139			10 491
Autres réserves	25 511						25 511
Report à nouveau	928 987		-167 565	29 323			790 745
Résultat de l'exercice	29 462			-29 462		166 990	166 990
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	3 943 957		-167 565	0	27 655	166 990	3 971 037

Au 31 décembre 2017, le capital social de la Société s'élevait à 105,4 millions d'euros, divisé en 105 445 349 actions de 1 euro de nominal entièrement libérées.

Le capital de la Société a, par rapport au 31 décembre 2016, été augmenté de 536 670 actions nouvelles, pour une valeur de capitaux propres à hauteur de 27,6 millions d'euros, se répartissant ainsi :

- 241 705 actions nouvelles résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions ;
- 294 965 actions nouvelles résultant d'augmentation de capital réservée aux salariés.

Variation potentielle future de capital

Le capital social de la Société, composé de 105 445 349 actions émises, pourrait être augmenté jusqu'à un maximum de 3,04% par la création de 3 205 927 actions nouvelles :

(en nombre d'actions)	31 décembre 2017	31 décembre 2016	Variation	% dilution
Nombre d'actions émises	105 445 349	104 908 679	536 670	
Issues des options de souscription d'actions	406 707	648 629	-241 922	0,39%
Issues des actions de performance	2 799 220	2 479 645	319 575	2,65%
Dilution potentielle	3 205 927	3 128 274	77 653	3,04%
TOTAL DU CAPITAL POTENTIEL	108 651 276	108 036 953	614 323	

Sur un total de 406 707, aucune option de souscription n'avait de prix d'exercice supérieur au cours de bourse de l'action au 31 décembre 2017 (121,35 euros à l'ouverture).

Note 8 Provisions

Tableau des provisions

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 décembre 2017
Provision pour risques filiales	19 824	17 155	-	-	36 979
Provision pour risques	9 927	29	-8 000	-1 645	311
Provision pour litiges	0	-	-	-	0
TOTAL	29 751	17 184	-8 000	-1 645	37 290
<i>Dont :</i>					
<i>Exploitation</i>		28	-	-	28
<i>Financier</i>		17 156	-	-	17 156
<i>Exceptionnel</i>		-	-8 000	-1 645	-9 645

Le risque sur un litige a fait l'objet d'une reprise totale pour 9,6 millions d'euros, suite à la signature d'un accord.

L'évaluation des titres de participation a donné lieu à la constatation de dotations principalement sur les entités suivantes :

- Atos International pour 6,8 millions d'euros
- Atos Investissement 10 pour 10,3 millions d'euros

Note 9 Emprunts

Endettement net

(en milliers d'euros)	A moins de 1 an	A plus de 1 an et 5 ans au plus	Plus de 5 ans	Montant brut au 31 décembre 2017	Montant brut au 31 décembre 2016
Soldes créditeurs de banques	415 456	-	-	415 456	561 057
Emprunts et dettes financières divers	813 759	632 942	617 171	2 063 872	1 750 835
Dettes financières	1 229 215	632 942	617 171	2 479 328	2 311 892
Disponibilités	Note 5 559 182			559 182	440 917
ENDETTEMENT NET	670 033	632 942	617 171	1 920 146	1 870 975

Les emprunts et dettes financières diverses sont composés :

- des emprunts obligataires comprenant l'émission en 2015 de 600 millions d'euros et l'émission 2016 de 300 millions d'euros et des intérêts courus pour un montant de 908,2 millions d'euros ;
- du crédit syndiqué pour un montant de 250 millions d'euros ;
- NEU CP pour un montant de 550 millions d'euros ;
- des emprunts envers d'autres sociétés du Groupe pour un montant de 348,6 millions d'euros ;
- de la participation des salariés pour un montant total de 3,1 millions d'euros.

Structure du crédit syndiqué (2014-2021)

Le 6 novembre 2014, Atos a signé avec un syndicat d'établissements financiers une nouvelle facilité de crédit renouvelable multidevises d'un montant de 1,8 milliard d'euros, à échéance novembre 2019. Atos dispose d'une option d'extension de la maturité de la facilité de crédit jusqu'en novembre 2021.

La deuxième option d'extension de cette facilité de crédit renouvelable multidevises d'un montant de 1,8 milliard d'euros a été exercée en 2016. La maturité de ce crédit est ainsi portée à novembre 2021.

La facilité de crédit renouvelable inclut un ratio financier défini comme le ratio de levier financier consolidé (endettement net divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) et ne pouvant être supérieur à 2,5.

La facilité de crédit est utilisable pour financer les besoins généraux du Groupe.

Au 31 décembre 2017, Atos SE a utilisé 250 millions d'euros sur cette ligne de crédit.

Note 10 Dettes, paiements et autres charges

Ventilation des dettes fournisseurs et autres dettes par échéance

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2017	A moins de 1 an	A plus de 1 an	Valeur brute au 31 décembre 2016
Fournisseurs et comptes rattachés	21 889	21 889	-	12 583
Fournisseurs et comptes rattachés	21 889	21 889	-	12 583
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 358	2 358	-	2 267
TVA collectée et à payer	598	598	-	1 493
Comptes courants Groupe	1 892 891	1 892 891	-	831 266
Autres dettes	8 228	8 228	-	14 765
Autres dettes	1 904 075	1 904 075	-	849 791
TOTAL	1 925 964	1 925 964	-	862 374

Délais de paiement

Les conditions générales d'achats sont de soixante jours à compter de la date d'émission de la facture sauf dispositions contraires réglementaires ou convenues entre les parties.

Décomposition du solde des dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice :

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre	Entreprises liées	Autres	Factures échues à plus d'un an	Factures échues à moins d'un an	Factures non échues au 31 décembre
2017						
Fournisseurs et dettes	21 889	18 047	3 842	88	249	21 552
	100,0%			0,4%	1,1%	98,5%
Fournisseurs	-2 634	-3 465	831	88	249	-2 971
Factures à recevoir	24 523	21 512	3 011	-	-	24 523
2016						
Fournisseurs et dettes	12 583	8 101	4 482	148	73	12 362
	100,0%			1,2%	0,6%	98,2%
Fournisseurs	-2 710	-3 465	755	148	73	-2 931
Factures à recevoir	15 293	11 566	3 727	-	-	15 293

Montant des charges à payer inclus dans les dettes fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 523	15 293
Autres dettes	1 325	1 146
Dettes fiscales et sociales	679	1 697
TOTAL	26 527	18 136

Note 11 Comptes de régularisation passif

Il s'agit d'écart de conversion passif pour 19,6 millions d'euros et de produits constatés d'avance pour un montant de 0,5 millions d'euros.

Note 12 Chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	(en milliers d'euros)	(en %)	(en milliers d'euros)	(en %)
Redevance de marque	133 872	92,7%	159 350	93,9%
Refacturation de frais	2 040	1,4%	2 846	1,7%
Garanties parentales	8 506	5,9%	7 435	4,4%
Total par nature	144 418	100,0%	169 631	100,0%
France	19 271	13,3%	25 995	15,3%
Etranger	125 147	86,7%	143 636	84,7%
Total par zone géographique	144 418	100,0%	169 631	100,0%

Note 13 Autres charges

Ventilation des autres charges

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Charges des fonctions Groupe	-17 228	-16 349
Jetons de présence	-500	-424
Autres charges	-390	-619
TOTAL	-18 118	-17 392

Les autres charges comprenaient principalement des dépenses de marketing, communication et relations investisseurs, Ressources Humaines refacturées à Atos SE par sa filiale Atos International SAS et les autres sociétés holding incluant les honoraires facturés par le Comité International Olympique.

Note 14 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dividendes reçus des participations	9 091	15 138
Intérêts de comptes courants	1 042	907
Revenus des créances financières	17 405	18 008
Revenus des placements bancaires	77	2 265
Reprises de provisions sur titres de participation	119 018	54 454
Reprise de provisions sur actions propres		
Reprises de provisions à caractère financier	-	24 603
Produit de cession des valeurs mobilières	340	392
Différences positives de change	223	877
Total des produits financiers	147 195	116 644
Intérêts sur emprunts classiques et fonds de participation	-20 590	-19 045
Intérêts sur titrisation	-1 323	-1 272
Intérêts sur prêts Intra-Groupe	-17 405	-18 027
Intérêts sur comptes courant Groupe	-32	-50
Dépréciation des titres de participation	-29 101	-167 081
Dépréciation pour charges à répartir	-3 092	-2 942
Autres provisions à caractère financier	-19 680	-6 749
Intérêts sur crédit court terme	-458	-590
Différences négatives de change	-220	-1 278
Autres charges financières	-29 738	-32 388
Total des charges financières	-121 640	-249 422
TOTAL RESULTAT FINANCIER	25 555	-132 778

Produits financiers

Sur l'exercice 2017, Atos SE a perçu de sa filiale, Atos Worldgrid, 9 millions d'euros de dividendes figurant en dividendes reçus des participations.

Les dotations et reprises de provisions sur titres de participation sont décrites dans les Notes 3 Immobilisations Financières et 8-Provisions.

Charges financières

Les autres charges financières correspondent à la moins-value de cession constatée lors de la livraison de 319 837 actions de performance aux salariés pour un montant de 29,7 millions d'euros (32,3 millions en 2016).

Les dotations et reprises de provisions sur titres de participation sont décrites dans les Notes 3 Immobilisations Financières et 8-Provisions.

Note 15 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Produits de cession des Immobilisations financières		
Autres produits exceptionnels	38 334	34 329
Total des produits exceptionnels	38 334	34 329
Amortissement malis de fusion		
Valeur comptable de cession des Immobilisations financières	-68	
Valeur comptable de cession des immobilisations corporelles		
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles		
Autres charges exceptionnelles	-8 845	-4 536
Total des charges exceptionnelles	-8 912	-4 536
TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL	29 422	29 793

En 2017, les produits exceptionnels correspondent principalement à des refacturations aux entités du Groupe concernées, des coûts liés aux plans de Performance attribués aux salariés ainsi qu'aux opérations de fusion-acquisition.

Le montant de 8,0 millions d'euros relatif au litige (voir note 8 Provisions) est inclus dans les « Autres charges exceptionnelles ». La reprise de provision du litige d'un montant de 9,645 millions d'euros est incluse dans les « Autres produits exceptionnels ».

Note 16 Impôt

Convention d'intégration fiscale

Au titre de l'article 223-A du CGI, Atos SE a signé une convention d'intégration fiscale avec un certain nombre de ses filiales avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Atos SE en tant que société tête de Groupe, est désignée comme seule redevable de l'impôt sur les sociétés du Groupe formé par elle-même et les sociétés incluses dans l'intégration fiscale.

Les principales modalités de la convention sont :

- le résultat des sociétés intégrées est déterminé comme si elles étaient imposées séparément ;
- Atos SE est la seule société redevable de l'impôt supplémentaire qu'elle aura à acquitter en cas de sortie du Groupe d'une société intégrée. Toutefois, en cas de contrôle fiscal, la société sortante reste redevable vis-à-vis d'Atos SE des suppléments d'IS mis à sa charge sur la période pendant laquelle elle était membre de l'intégration fiscale.

Allègement et accroissement de la dette future d'impôt d'Atos SE imposée séparément

A la clôture de l'exercice, le montant des allègements et accroissements de la dette future d'impôt se ventile ainsi :

(en milliers d'euros)	Base allègement	Base accroissement
Provisions non déductibles temporairement	782	28
TOTAL	782	28

Les actifs ou passifs différés d'impôt ne figurent pas dans les comptes.

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôt calculé	Montant net
Résultat courant	124 071	-	124 071
Résultat exceptionnel et participation salariés	29 422	-	29 422
Impôt	-	13 498	13 498
TOTAL	153 492	13 498	166 990

Le résultat de l'intégration fiscale est un profit de 113,6 millions d'euros avant utilisation des déficits reportables ; après utilisation des déficits reportables, le bénéfice taxable s'élève à 28,3 millions d'euros avec une charge d'impôts de 12,6 millions d'euros. L'impôt qui aurait été supporté par Atos SE en l'absence d'intégration fiscale serait une charge de 10,7 millions d'euros. Le montant des déficits reportables au niveau d'Atos SE s'élève à 232,7 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Note 17 Engagements hors-bilan

Engagements financiers donnés

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Garanties parentales de performance	4 225 571	4 589 165
Garanties bancaires ¹	324	324
TOTAL	4 225 895	4 589 489

¹ Supportées par Atos SE

Pour divers contrats à long terme exécutés par ses filiales, Atos SE émet des garanties de performance au bénéfice des clients de ses filiales. L'engagement issu de ces garanties s'élève à 4 225,9 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 4 589,5 millions d'euros à fin décembre 2016. Cette baisse de 363,6 millions d'euros est principalement due à la réduction du montant des garanties accordé au profit des clients des Etats-Unis.

Concernant la facilité de crédit renouvelable multidevise signée en novembre 2014, Atos SE a garanti au consortium de banques représenté par BNP Paribas de couvrir jusqu'à 660,0 millions d'euros les obligations de ses filiales, Atos Telco Services B.V. et Atos International B.V.

Atos SE a donné une garantie de 204,0 millions d'euros à Ester Finance dans le cadre d'un programme de titrisation impliquant certaines de ses filiales.

Par ailleurs, Atos SE a donné à plusieurs de ses filiales des garanties de support financier pour se conformer aux régulations locales ou couvrir les lignes de facilité de crédit ouvertes auprès de banques en France ou à l'étranger au bénéfice des filiales.

Dans le cadre de l'accord général avec Siemens relatif au transfert des engagements en matière de retraite au Royaume-Uni, le Conseil d'Administration d'Atos SE, lors de sa réunion du 29 mars 2011, a accepté de fournir une garantie d'une durée de 20 années au fonds de pension Atos 2011 mise en place pour faciliter le transfert. Le montant maximum de cette garantie s'élève à GBP 200,0 millions (225.3 millions d'euros).

Dans le cadre des négociations portant sur l'indexation du fonds de pension Atos Pension Fund au Royaume-Uni, le Conseil d'Administration d'Atos SE a autorisé le 17 décembre 2015 l'octroi d'une garantie parentale au bénéfice du fonds en sa qualité de fiduciaire. Atos SE s'est engagée à garantir les obligations des bénéficiaires auprès du fonds de pension. Le montant maximum de la garantie est de GBP 150 millions (169 millions d'euros).

Dans le cadre des négociations portant sur l'indexation du fonds de pension au Royaume-Uni (Atos SEMA), le Conseil d'Administration d'Atos SE, dans sa réunion en date du 26 juillet 2016 a autorisé l'octroi d'une garantie parentale au bénéfice d'Atos (SEMA) Pension Schemes Limited en sa qualité de fiduciaire. En vertu de la garantie, Atos SE devra garantir les obligations des employeurs promoteurs des fonds de pension Atos SEMA (actuellement Atos IT UK Limited and Atos IT Services UK Limited) de procéder à certains paiements auprès de Atos SEMA. Le montant maximum de la garantie est de 350 millions de livres (394 millions d'euros).

De même, dans le cadre de nouvelles négociations portant sur l'indexation d'un fonds de pension au Royaume-Uni Atos CS Pension Scheme (ou « CS Sheme »), le Conseil d'Administration d'Atos SE, dans sa réunion en date du 18 décembre 2017 a autorisé l'octroi d'une garantie parentale au bénéfice d'Atos Pension Scheme Limited en sa qualité de fiduciaire. En vertu de la garantie, Atos SE devra garantir les obligations des employeurs promoteurs du CS Scheme de procéder à certains paiements. Le montant maximum de la garantie est de 100 millions de livres (112.6 millions d'euros).

Engagements financiers reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Crédit syndiqué	1 470	1 220

Les engagements financiers reçus correspondent exclusivement à la ligne de crédit du crédit syndiqué non utilisée au niveau du Groupe d'un montant global accordé de 1,8 milliard d'euros.

Note 18 Analyse des risques

Risques de marché : Valeur de marché des instruments financiers

Disponibilités et dépôts à court terme, clients et comptes rattachés, concours bancaires courants, fournisseurs et comptes rattachés.

En raison du caractère court terme de ces instruments, le Groupe estime que la valeur comptable constitue une approximation raisonnable de leur valeur de marché au 31 décembre 2017.

Dettes à long et moyen terme

Au 31 décembre 2017, Atos SE a utilisé 250 millions d'euros sur le crédit syndiqué.

Risques de liquidité

Crédit syndiqué

Le 6 novembre 2014, Atos a signé avec un syndicat d'établissements financiers une nouvelle facilité de crédit renouvelable multidevises d'un montant de 1,8 milliard d'euros, à échéance novembre 2019. Atos dispose d'une option d'extension de la maturité de la facilité de crédit jusqu'en novembre 2021.

La première option d'extension de la maturité d'une année a été levée au cours de l'année 2015. La nouvelle facilité de crédit renouvelable multidevises d'un montant de 1,8 milliard d'euros a donc une échéance à novembre 2020. La deuxième option d'extension de cette facilité de crédit renouvelable multidevises d'un montant de 1,8 milliard d'euros a été exercée en 2016. La maturité de ce crédit est ainsi portée à novembre 2021.

La facilité de crédit renouvelable inclut un ratio financier défini comme le ratio de levier financier consolidé (endettement net divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) et ne pouvant être supérieur à 2,5.

La facilité de crédit est utilisable pour financer les besoins généraux du Groupe, et est tirée à hauteur de 250 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Programme de titrisation

Le 18 juin 2013, Atos a renouvelé son programme de titrisation pour une période de cinq ans pour un montant maximum de créances titrisées de 500,0 millions d'euros et une limite au montant maximum de financement fixée à 200,0 millions d'euros.

Ce programme de titrisation est structuré en deux compartiments appelés « ON » et « OFF » :

- le compartiment « ON » similaire au précédent programme (les créances sont inscrites au bilan du Groupe) est le compartiment par défaut dans lequel les créances sont cédées. L'utilisation de ce compartiment a été faite à son seuil minimal ;
- le compartiment « OFF » est conçu de manière à ce que le risque crédit (insolvabilité et retard de paiement) associé aux créances cédées des débiteurs éligibles au programme soit entièrement transféré au cessionnaire.

Au 31 décembre 2017, Atos SE a vendu :

- 277 millions d'euros de créances commerciales dans le compartiment « ON » dont 10 millions d'euros ont été reçus en trésorerie ;
- 39,7 millions d'euros de créances commerciales dans le compartiment « OFF » dont tous les risques et avantages sont transférés à une institution financière externe.

Le Groupe a aligné ses obligations contractuelles au titre de ce programme sur les modalités plus favorables de la facilité de crédit renouvelable multidevise décrites plus haut.

Risque de liquidité au 31 décembre 2017

Types d'instruments	Fixe/Variable	Ligne (en millions d'euros)	Maturité
Crédit Syndiqué	Variable	1 800	Novembre 2021
Programme de titrisation	Variable	200	Juin 2018
Emprunt obligataire	Fixe	600	Juillet 2020
Emprunt obligataire	Fixe	300	Septembre 2023

Le 02 Juin 2017, Atos SE a mis en place un programme d'émission de titres négociables à court terme (NEU CP), à taux d'intérêt variable, d'un montant maximum de 900 000 000 euros.

Le 05 Octobre 2017, Atos SE a augmenté la taille de ce programme de 900 000 000 euros à 1 200 000 000 euros.

Gestion du risque de contrepartie

Le Groupe possède une procédure stricte d'analyse de risque de contrepartie. Dans le cadre de ses relations commerciales, le Groupe gère le risque de contrepartie avec un portefeuille de clients diversifié et des instruments de suivi des risques.

Sur le plan financier, le Groupe contrôle son risque de contrepartie sur ses placements et sur ses opérations de marché en sélectionnant de façon rigoureuse des intervenants de premier rang et en diversifiant les contreparties bancaires. Le Groupe considère par conséquent qu'il est faiblement exposé au risque de crédit.

Exposition au risque de marché

Les actifs monétaires du Groupe sont constitués de créances et de prêts, de valeurs mobilières de placement et de disponibilités. Les passifs monétaires sont constitués de dettes financières, de dettes d'exploitation et de dettes diverses.

Exposition au risque de taux

L'exposition au risque de taux d'intérêt couvre deux natures de risque :

- un risque de prix lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. En contractant par exemple une dette à taux fixe, l'entreprise est exposée à une perte potentielle d'opportunité en cas de baisse des taux. Une variation de taux aura une incidence sur la valeur de marché des actifs et passifs à taux fixe mais n'affectera pas les produits et charges financières et, par conséquent, le résultat futur de l'entreprise jusqu'à l'échéance de ces actifs et passifs ;
- un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. La Société considère qu'une variation de taux aura peu d'incidence sur la valeur des actifs et passifs financiers à taux variable.

Note 19 Entreprises liées

Il n'existe pas de transaction avec les parties liées (Redevances de marques, financement des opérations et intégration fiscale) qui n'aurait pas été conclue à des conditions de marché.

Note 20 Evénements post-clôture

Aucun événement post-clôture.

